



VILLE DE MONT DE MARSAN	DECISION DU MAIRE N°2022/10-0193
SERVICE EMETTEUR Musée Despiau-Wlérick	OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental des Landes pour le chantier de déménagement des collections du Musée Despiau-Wlérick.
	Nomenclature Acte : 7.5.4 - Autres

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la loi n°2002-5 en date du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu le décret d'application n°2002-852 en date du 2 mai 2002,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019120337 en date du 16 décembre 2019 approuvant le projet scientifique et culturel du musée Despiau-Wlérick,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020050090 en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Musée Despiau-Wlérick à Mont de Marsan s'est engagé dans un important chantier de rénovation et de réhabilitation de ses bâtiments,

Considérant que dans ce cadre, le Musée s'est engagé dans un chantier de déménagement de ses collections, qui permettra de conserver les œuvres de ses collections dans une réserve provisoire pendant toute la durée des travaux,

Considérant, au vu de l'importance des collections du Musée, labellisé Musée de France, et des prescriptions du Service des Musées de France, qu'il est nécessaire de recourir à une société spécialisée dans la manutention et l'emballage des œuvres d'art pour le déménagement de ses collections et à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en conservation préventive pour assister l'équipe du Musée dans ces opérations.

Considérant que le Conseil Départemental des Landes est un partenaire clef du projet de développement du Musée Despiau-Wlérick, en particulier pour son chantier des collections,



EXPOSE QUE :

Ce chantier sera mis en place dans le cadre de procédures de Marchés Publics de Services pour une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en conservation préventive et une prestation de fabrication de caisserie et de manutention et transport des collections de sculptures du musée vers ses réserves provisoires.

Le budget prévisionnel total pour ces deux opérations est de 270 000 euros (200 000 euros en fonctionnement et 70 000 euros en investissement).

DÉCIDE :

De demander le versement d'une subvention de 40 000 euros (15 000 euros en fonctionnement et 25 000 euros en investissement) auprès du Conseil Départemental des Landes pour la mise en œuvre du chantier de conditionnement, emballage et transfert des collections du musée vers ses réserves provisoires pendant la durée des travaux.

Fait à Mont de Marsan, le 10 octobre 2020.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).